

Séance du Conseil communal du 7 mai 2007

**Nouveau règlement du SDIS intercommunal Lutry – Paudex
tarif frais d'intervention**

Votre Conseil a approuvé, lors de sa séance du 6 novembre 2006, le regroupement des corps de sapeurs-pompiers des communes de Lutry / Paudex en un seul corps intercommunal avec effet au 1^{er} janvier 2007, de même que la convention y relative, le nouveau règlement et son tarif sous réserve de leur acceptation par le Chef du département de la Sécurité et de l'Environnement.

Par lettre du 30 janvier 2007, l'Etablissement cantonal d'assurance nous fait remarquer qu'une « coquille » s'est glissée dans le tarif annexé au règlement et que les frais d'intervention liés à l'aide au portage sont compris dans une fourchette allant de CHF 100.- à CHF 500.- en lieu et place des CHF 5'000.- figurant sur les documents qui vous ont été soumis. Pour cela, le Chef du Département cité plus haut n'a pas donné son approbation, néanmoins sans exiger une nouvelle décision du Conseil communal.

Considérant qu'il s'agit d'une simple faute de frappe, nous avons procédé sans autre forme à sa correction avec signatures des deux Municipalités et des deux présidents et secrétaires des Conseils communaux de Lutry et Paudex. Il est en outre précisé qu'aucun recours ou référendum n'a eu lieu contre le regroupement des corps de sapeurs pompiers.

Par souci de transparence, nous vous communiquons ci-dessous le tarif en question, dûment corrigé dans le sens précité :

Extrait règlement SDIS – frais d'intervention

Art.2 Une participation aux frais d'intervention, tenant compte des moyens mis en œuvre et de la durée d'intervention est mise à la charge des personnes en faveur desquelles ou à cause desquelles les sapeurs-pompiers ont fourni les prestations particulières mentionnées ci-dessous, qui ne sont pas dues à un incendie ou à un élément naturel.

- | | |
|--|-------------------------------|
| • Dépannage d'ascenseur ou de monte-charge | de Fr. 230 à Fr. 1000.- |
| • Intervention suite à des inondations accidentelles | de Fr. 230 à Fr. 5000.- |
| • Ouverture de porte | de Fr. 230 à Fr. 1000.- |
| • Recherche d'objets tombés dans une grille / fosse | de Fr. 100 à Fr. 1000.- |
| • Déplacement ou dépannage de véhicules | de Fr. 180 à Fr. 1000.- |
| • Sauvetage de personnes, d'animaux, de biens | de Fr. 100 à Fr. 5000.- |
| • Destruction de nids d'insectes | de Fr. 100 à Fr. 1000.- |
| • Aide au portage | de Fr. 100 à Fr. 500.- |

Le 20 mars 2007